

Ecole sénégalaise et immixtion politique

Suite aux récents événements survenus à la faculté des Lettres qui témoignent, si besoin en est, de la profondeur du mal que l'immixtion de la politique partisane fait dans l'espace scolaire et universitaire, je voudrais partager cette réflexion.

L'école publique est l'une des institutions fondamentales de la République. Elle repose sur le principe de la laïcité, c'est-à-dire de l'universalité républicaine primant toutes les particularités et, *a fortiori*, tous les particularismes susceptibles d'exister dans l'État-Nation pris au double sens d'espace juridico-politique et de territoire. Elle se manifeste donc par la neutralité et l'impartialité de l'instruction qu'elle dispense à l'égard de toutes les convictions spirituelles, philosophiques, politiques, culturelles... En tant que de besoin, elle se doit d'opposer un refus, aussi ferme que définitif, à toute tentative d'immixtion de ces convictions.

Cependant, les atteintes à la laïcité de l'École de la République sont diverses et ne sont pas que de nature religieuse comme on veuille souvent le faire croire. Elles peuvent prendre des formes variées et multiples, très visibles ou, au contraire, très larvées, insidieuses...

Aussi c'est à l'une des autres formes d'atteinte à cette laïcité qu'est l'immixtion de la politique dans l'école sénégalaise que nous allons nous appesantir : « **Ecole sénégalaise et immixtion politique.** »

Plusieurs questions se posent dès qu'on interroge ce binôme « école et politique : Depuis quand remonte l'immixtion politique dans l'école ? Quelle influence a la politique sur l'organisation, la direction et la marche de l'école ? Comment se manifeste l'immixtion politique dans l'espace scolaire ? La politique peut-elle, doit-elle entrer dans le fonctionnement de l'école ?

Le seul énoncé du thème eût peut-être frappé d'étonnement les pédagogues d'autrefois. Et pourtant, il suffit de s'entendre.

D'abord, un petit exercice lexical montre que les deux notions sont indissociables : l'école est le laboratoire de la société. Elle est chargée de former des hommes et des femmes capables de se mouvoir dans leur société et ouverts au monde ; la politique quant à elle est l'art de gérer la cité.

Ensuite, du jour où l'on a compris que l'instruction populaire n'était plus seulement l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, du jour où l'on a voulu qu'il fût donné aux enfants du peuple, sinon une éducation libérale (pris ici non au sens de libéralisme mais de *Liberté* au sens des Droits de l'Homme et du Citoyen), du moins une première initiation « aux notions indispensables à tout homme », de ce jour-là on s'est engagé à leur communiquer les éléments, les rudiments de l'instruction civique, c'est-à-dire de ce qui constitue le fond stable, commun et essentiel de la politique. Il importait alors d'enseigner les devoirs communs à tous les citoyens, les lois et principes qu'il est indispensable de connaître. Combien est-il nécessaire dans un pays de suffrage universel ?

Mais il y a un écueil à éviter : il faut craindre de confondre, même sans le vouloir, les notions générales et fondamentales de la politique impersonnelle, nationale, théorique, qui sont du domaine de l'enseignement commun, avec les vues étroites, les doctrines particulières, les opinions et les passions de la politique militante et quotidienne.

Apprendre aux enfants ce que le Sénégal a dû successivement aux royautes et à la République en passant par la colonisation et les luttes pour l'indépendance ; leur

imposer le respect pour toutes les traditions, tout en gravant dans leur esprit l'idée du progrès ; placer sous leurs yeux l'état du peuple, la condition du pauvre, etc., les familiariser avec les principes de l'Etat-Nation, avec les droits de l'homme, avec la souveraineté du peuple, avec les règles fondamentales de la division des pouvoirs et de l'organisation du gouvernement dans un Etat républicain, etc.

Faire et bien faire tous ces enseignements, sans doute c'est faire de la politique, car c'est préparer l'enfant à aimer son pays, à obéir aux lois, à respecter le gouvernement, à user de tous ses droits et à remplir tous ses devoirs de citoyen, et avant tout ses droits et ses devoirs politiques. Mais une telle action sur l'esprit de la jeunesse n'est interdite, n'est déplacée dans aucune école : elle fait partie du programme obligatoire de l'école publique. Ce n'est pas un empiétement, ce n'est pas une pression, ce n'est pas un abus, c'est l'œuvre même de l'éducation morale et civique, dans ce qu'elle a, il est vrai, de plus délicat, mais aussi de plus légitime et de plus noble.

Et ce n'est sans doute pas dans ce cadre que se situent nos inquiétudes.

Si nous militons pour l'apaisement du climat scolaire et universitaire, il est tout à fait pertinent de se pencher sur l'immixtion politique dans ses aspects répréhensibles parce que partiales, particuliers et qui est devenu un fléau des temps modernes.

Comment se manifeste-t-elle ?

Un petit survol de l'histoire montre que l'immixtion politique entendue dans le sens de l'instrumentalisation politique et politicienne de l'école ne date pas d'aujourd'hui et n'est pas spécifique au Sénégal. A titre d'exemple nous nous limiterons aux perturbations de l'espace scolaire à partir de 1968 :

- ❖ 1968 : l'espace scolaire connaît l'une des plus grandes crises de son histoire. Les raisons étaient certainement dans le désir de changement exprimé par la gauche.
- ❖ En 1980 tout comme en 2007 le boycott des examens par les enseignants a eu, pour une partie de l'opinion, des causes politiques mêmes si des revendications pour de meilleures conditions de travail en sont les raisons officielles.
- ❖ 1988 : le Sénégal connaît des mouvements de grève ayant conduit à une année blanche. Ces perturbations sont surtout liées à une année électorale mouvementée où le Sénégal a frôlé la guerre civile (voir la durée du couvre-feu qui, à l'époque, avait suscité des débats).
- ❖ 1993 : l'école connaît une grève ayant abouti à l'invalidation de l'année académique 93 - 94 au niveau des universités (année électorale également.)
- ❖ 2008 : l'enseignement élémentaire connaît des grèves qui ont eu comme conséquences l'organisation de deux sessions rapprochées du concours d'entrée en sixième et la prolongation de l'année scolaire.
- ❖ Les élections des délégués de la Faculté des lettres tournent en une confrontation sanglante entre « liste », cent deux étudiants sont blessés et les locaux saccagés, le 3 juillet 2008.
- ❖ Cette liste est loin d'être exhaustive, on s'est juste limité aux plus saillantes.

Il faut surtout s'interroger sur la troublante coïncidence entre les perturbations et les années électorales.

Hors du Sénégal ; rien qu'en Afrique de l'ouest (Guinée, Mali, etc.) les exemples font foule de l'immixtion politique dans l'école. Le cas le plus évocateur est la chute du dictateur, Moussa Traoré, qui a commencé par le massacre des élèves en grève puis de leur maman venue les soutenir. Plus récente encore est la grève illimitée en Guinée Conakry qui a fait reculer le Président de ses positions.

L'immixtion politique dans l'espace scolaire ne se manifeste pas toujours par la manipulation des dirigeants avec son lot de grève. Elle apparaît également au niveau de :

- ❖ L'ingérence associative, ici des partis politiques, qui pose de nombreux problèmes : (en principe) une association, par nature est d'essence privée et particulière, porte un projet social qui n'est pas nécessairement universel. Ce projet résulte en effet de convictions (philosophiques, idéologiques, politiques...) en contradiction, voire en opposition avec le principe d'universalité qui est celui de la laïcité.
- ❖ Les soutiens financiers des Collectivités locales aux établissements scolaires qui ne sont pas uniquement financiers ; ils peuvent prendre diverses formes comme, par exemple, des prestations en nature : mise à disposition gratuite de terrains, locaux et/ou d'équipements ; prestations de réparation et d'entretien assurées par le personnel de la Collectivité, etc. Ces collectivités, souvent n'assujettissent pas ce soutien au rôle que leur confère la décentralisation mais à un clientélisme politique.
- ❖ La distribution de matériaux et équipements dits pédagogiques faisant aussi apparaître de façon ostentatoire l'identité du mécène (!?!)
- ❖ Le subventionnement d'associations satellites d'établissements scolaires : associations de parents d'élèves, foyers socio-éducatifs, associations de type les amis de quelque chose ou de quelqu'un... A ce niveau dans les foyers socio éducatifs comme dans les amicales de facultés, les soutiens financiers sont souvent à l'origine de conflits entre différentes sensibilités favorables à telle ou telle autorité locale ou tel ou tel parti politique qui veut se positionner.
- ❖ Les mouvements des élèves et étudiants de tel ou tel parti politique ou de syndicats d'enseignants affiliés à telle ou telle obédience politique, etc. qui, malheureusement contrôle les instances de prises de décision dans l'espace scolaire et universitaire. Les représentants des listes en conflit à la faculté des lettres ont révélé lors de leur débat sur un media de la place leur appartenance politique.
- ❖ Les enseignants investis sur les listes électorales ou membres actifs de parti politique qui désertent les classes pour raisons de campagnes et souvent suscitent des grognes au niveau des écoles. Si pour les premiers des dispositions sont prévues, pour les seconds rien ne justifie les crédits horaires qu'ils font perdre à leur classe même si celle-ci est une classe d'examen.

Afin de mettre fin à l'instrumentalisation politique de l'école, il urge de prendre un certain nombre de mesures :

- ❖ Veiller à une distribution impartiale des fonds des collectivités locales car l'éducation fait partie des 9 domaines de compétences transférées ;
- ❖ Indiquer une clé de répartition équitable de ces ressources en prenant en compte toutes les écoles de la localité ;

- ❖ Renforcer les subventions allouées aux activités des Foyers sportifs, socioculturels afin de les mettre à l'abri de la manipulation de certains mécènes ;
- ❖ Institutionnaliser des thèmes pour les semaines culturelles sur la citoyenneté, la démocratie, etc.

Pour conclure nous allons reprendre et paraphraser Jules Ferry au congrès des instituteurs le 24 avril 1881 quand il déclarait : « Le ministre de l'instruction publique, qui est aujourd'hui le président du Conseil, se croirait déshonoré s'il faisait jamais de l'école la servante de la politique. Sur le terrain de la politique militante et quotidienne, je vous recommande de vous tenir fermes dans votre droit, de vous barricader dans votre indépendance. Restez là où nos lois et nos mœurs vous ont placés, restez avec vos petits enfants dans les régions sereines de l'école ! Cette abstention (des acteurs de l'école) l'est d'autant plus nécessaire que le régime sous lequel nous vivons est plus profondément démocratique. Si le gouvernement démocratique est nécessairement destiné à voir de fréquents changements de personnes, si cette mobilité du personnel gouvernant est la force de ce gouvernement, si elle fait sa sécurité contre les révolutions en même temps qu'elle est le gage de la bonne conduite des affaires, à côté de cette administration changeante il faut qu'il existe un corps enseignant digne, stable, durable, veillant d'un oeil jaloux sur le plus grand et le plus permanent des intérêts publics, l'enseignement national, sur la chose la plus sacrée et la plus respectable qui soit dans le monde, l'âme de l'enfant, de la jeunesse, (avenir de notre pays). »

Pour que de tels actes - ceux qui se sont passés à la Faculté des Lettres - ne se reproduisent plus jamais !

Khady Ndiaye Bèye,
Directrice Exécutive Nationale